



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Perpignan, le 15 FEV. 2007

APPROBATION ET AUTORISATION POUR L'EXECUTION DES
PROJETS DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT CHARGE DU CONTROLE DES DISTRIBUTIONS
D'ENERGIE ELECTRIQUE DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

Vu la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique et le décret du 29 juillet 1927 modifié par celui du 14 août 1975 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment l'article 50 du dudit décret.

Vu la circulaire du 13 août 1998 de M. le secrétaire d'état à l'industrie relative à la publicité des décisions d'approbation et d'autorisation d'exécution des travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique.

Vu le projet présenté à la date du 30/10/06 par M. le chef de centre EDF en vue d'établir dans la commune de : Estavar (63650/PLA) - (038DP06) Alimentation BTA/S et HTA/S ensemble résidentiel de 46 logements issu du Poste EDF « Lotissement communal » - création Poste DP « Cantarrane », route de Font-Romeu.

Vu l'avis favorable de :

- Mme le maire d'Estavar
- L'Architecte des Bâtiments de France
- France Télécom
- La direction du pôle entretien et exploitation du Conseil Général
- La compagnie fermière Réseaux Humides
- Les services de l'Équipement concernés

M. le Président du syndicat départemental de l'électricité consulté le 31/10/06, n'ayant fait connaître aucune opposition aux travaux,

APPROUVE le projet d'exécution susmentionné et AUTORISE

M. le chef de Centre EDF à exécuter les ouvrages prévus au projet présenté le 30/10/06 à charge par lui de se conformer aux dispositions des arrêtés ministériels déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, ainsi qu'aux prescriptions spéciales ci-après :

L'architecte des Bâtiments de France : avis favorable sous réserve :

0126

direction
départementale
de l'Équipement
Pyrénées
Orientales



service
Urbanisme
Habitat
Application
du Droit des Sols
Contrôle DEE

rue Jean-Richepin
909
020 Perpignan cedex
téléphone :
68 38 12 34
télécopie :
68 38 11 29
fax : DDE-66@
équipement.gouv.fr

- Couleurs de façade de teinte neutre : ocre rompu de gris, gris pierre.
- Couverture en ardoise grise ou similaire.

France Télécom : Avis favorable sous réserve du respect des distances précisées dans la note France Télécom du 01/03/94 et EDF du 11/07/93, des prescriptions de l'arrêté du 02/04/91 et du protocole de coordination pour la construction des réseaux de décembre 1997.

L'entreprise chargée des travaux devra se renseigner par DICT.

Pôle Entretien & Exploitation du Conseil Général : L'implantation de la fouille ainsi que le remblayage de celle-ci (R.D. 33 f) devra se faire en concertation avec le Service Territorial Montagne de la direction départementale de l'Équipement.

Les Services de l'Équipement concernés : Le remblayage de la tranchée sera conforme au protocole du 26/10/1985, en surface : 8 cm de grave-émulsion et enduit bicouche.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

La présente autorisation ne préjuge en rien les autres autorisations administratives à obtenir.

La présente autorisation :

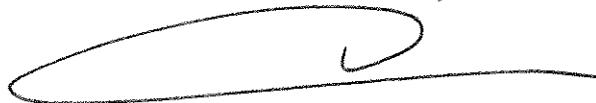
- sera affichée immédiatement dans la ou les communes intéressées pour une durée de deux mois. Il sera justifié de cette formalité par l'envoi d'un certificat d'affichage à M. Le directeur départemental de l'équipement chargé du contrôle des distributions d'énergie électrique.

- sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Copie de la présente autorisation sera adressée à :

- M. le chef de centre EDF
- M. le président du syndicat départemental de l'électricité
- M. le préfet du département des Pyrénées-orientales - Bureau de la coordination
- Mme le maire d'Estavar (2 exemplaires)
- M. l'Architecte des Bâtiments de France
- France Télécom U.R.R./C.E.E.
- Pôle Entretien et Exploitation du Conseil Général
- Compagnie fermière Réseaux Humides

p/le directeur départemental de l'Équipement
chargé du contrôle des distributions d'énergie électrique,
le chef du SUH,



Thierry Castells